

20084

A.C.D.



GREFFE

S.A.R.L. au Capital de 8 000.00 €

Siège Social : 6 Rue Bartholomé 93700 DRANCY

SIRET : 52844100900016

2011
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf septembre,

A 19 Heures 30,

Les associés de **A.C.D.**, SARL au capital 8 000 euros, divisé en 800 parts 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 6, rue Bartholomé 93700 DRANCY, sur convocation de la gérance.

Sont présents

à Monsieur Moktar BOURABHA, vingt parts sociales, ci	400 parts
à Monsieur Slimane BOURABHA, vingt parts sociales, ci	200 parts
à Monsieur Adel ELMEJRI, vingt parts sociales, ci	200 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 800 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr BOURABHA Moktar, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

137

138

ORDRE DU JOUR

- Changement de l'objet social,
- Approbation de la cession de part entre Monsieur Adel ELMEJRI et Monsieur Slimane BOURABHA,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés décide le changement de l'objet de la société. En conséquence, l'article 2 – OBJET sera modifié comme suit Collecte et traitement des eaux usées assainissement, dégorgement, inspection télévisée, pompage, curage, détartrage de canalisations

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance l'acte sous seings privés en date 9 juin 2011 à drancy, signifié à la Société le 30 juin 2011, portant sur la cession de parts par Monsieur Adel ELMEJRI à Monsieur Slimane BOURABHA de 200 parts lui appartenant dans la Société A.C.D. SARL, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit	
à Monsieur Moktar BOURABHA, vingt parts sociales, ci	400 parts
à Monsieur Slimane BOURABHA, vingt parts sociales, ci	400 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 800 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

